constitutionnel de 1983 leur donnait la même garantie. Cet Accord portait, entre autres, sur les droits des autochtones (voir l'Annexe A).

En 1983, en 1985 et en 1987, les territoires ont été invités à la table des négociations constitutionnelles. Au cours des conférences, consacrées essentiellement à des questions concernant les autochtones, la population des territoires a eu l'impression de jouer un rôle de premier plan, grâce à son expérience de ces questions. Elle s'est félicitée en outre que ces réunions aient été publiques, dans la plupart des cas.

Entre 1983 et 1987, ces conférences constitutionnelles sur les droits des autochtones ont fait l'objet de plus de 50 séances réunissant des fonctionnaires, des procureurs généraux des provinces et des représentants du gouvernement fédéral, avec pleine participation des fonctionnaires et des représentants des gouvernements territoriaux.

Au cours des deux dernières années, les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont été invités aux réunions annuelles des premiers ministres. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest figurent ainsi parmi les signataires d'un grand nombre d'ententes fédérales-provinciales-territoriales.

Cette présence aux côtés du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, à la table des négociations constitutionnelles, ainsi que la mention du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest dans un article de la Constitution relatif aux conférences constitutionnelles, avaient fait espérer aux Canadiens du Nord que des représentants des territoires seraient invités à une réunion des premiers ministres fédéral et provinciaux consacrée aux questions constitutionnelles et, à plus forte raison, quand ces questions concernent directement le Nord.

Les Canadiens des territoires ont donc été outrés en prenant connaissance de l'Accord du lac Meech. Ils l'ont été d'autant plus, nous ont-ils dit, qu'on avait exclu les représentants territoriaux des discussions constitutionnelles à la conférence des premiers ministres provinciaux sur l'état de l'économie, tenue en août 1986 à Edmonton et où l'on discuta les conditions posées par le Québec. Les premiers ministres des provinces se sont entendus à cette conférence pour faire de la participation entière du Québec à la fédération canadienne leur priorité en matière constitutionnelle. Les territoires ont été exclus de ces discussions qui, leur avait-on dit, ne les touchaient pas.

L'honorable Nick Sibbeston, chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au moment de cette conférence, nous l'a dit en ces termes:

La position du Québec commençait à se former. Nous n'étions pas dans le secret des rencontres privées entre les premiers ministres à la conférence d'Edmonton il y a deux ans. Nous n'étions donc pas conscients des discussions que les premiers ministres avaient sur le Québec. (L'honorable Nick Sibbeston, p. 2:27)